RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 91/25/CEE de la Commission, du 18 décembre 1990, modifiant les limites des zones défavorisées au Royaume-Uni au sens de la directive 75/268/CEE du Conseil

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 16 du 22 janvier 1991.)

Page 26, à l'annexe :

— dans le tableau « WALES » :

au lieu de : « Pwilheli »,
lire : « Pwllheli » ;

au lieu de : « Cyich-y-garn »,
lire : « Cylch-y-garn » ;

au lieu de : « Caernarvon »,
lire : « Caernarfon » ;

— dans le tableau « SCOTLAND » :

au lieu de : « Spyhie »,
lire : « Spynie ».